

Séance du vendredi 10 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme DELATTRE Corinne, Mr GERMAIN Sylvain, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr HERMENT Maurice, Mme DELORMEL Brigitte, Mme BALLU Martine

Membres Absents :

- Mr VAN DAELE Patrick
- Mr MULLIEZ Vianney
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Monsieur Germain)
- Mr GSCHWIND Henri
- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Monsieur Lamoise)
- Mme TROLLE Annie (pouvoir à Monsieur Evrard)
- Mr PILLON Alexandre

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Subvention SPA
- ↪ Avenants travaux église (si possible)
- ↪ Jours de congés exceptionnels des agents
- ↪ Encaissement de chèque (Quatrem)
- ↪ Délibération modificative pour travaux mairie
- ↪ Délibération modificative pour matériel de télésurveillance
- ↪ Contrat Unique d'Insertion pour la bibliothèque
- ↪ Régularisation d'un contrat ATSEM
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (11 Voix POUR).

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Sylvain GERMAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (11 Voix POUR).

C – SUBVENTION SPA

Monsieur le Maire indique que le montant qui a été voté lors de l'élaboration du budget primitif a été calculé avec le ratio de l'an dernier. Or, ce ratio a été légèrement réévalué par rapport à l'an dernier et s'établit à 0,252 € / habitant. En conséquence, il convient de porter le montant de la subvention à la SPA pour l'année 2014 à 185,98 € (738 habitants x 0.252)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (11 Voix POUR) de porter le montant de la subvention de la SPA pour l'année 2014 à 185,98 €.

D – AVENANTS TRAVAUX EGLISE

Sans objet, le cabinet Audience n'ayant toujours pas donné signe de vie. Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous le 24 octobre avec Madame la Trésorière de Breteuil pour surmonter cet épineux problème qui empêche de solder les subventions des tranches conditionnelles 1 et 2.

E – JOURS DE CONGES EXCEPTIONNELS DES AGENTS

Madame la secrétaire de Mairie a indiqué qu'il convenait que le conseil se prononce vis-à-vis des autorisations d'absence exceptionnelles ou de congés du personnel liés à des évènements familiaux (mariages, deuils, naissances).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) pour l'application du barème en vigueur pour la Fonction Publique Territoriale, à savoir :

EVENEMENT	Nb DE JOURS	REMARQUES
Naissance	3 jours ouvrables	- accordés au père, pris dans une période de 15 jours entourant la sortie de la maternité. - idem pour la mère uniquement en cas d'adoption.
Mariage ou PACS d'un agent	5 jours ouvrables	
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables	Lien de parenté directe indispensable (un beau-père ou une belle-mère ne peuvent y prétendre).
Mariage des père, mère, beaux-parents, frères et sœurs	1 jour ouvrable	
Décès du conjoint (ou pacsé) ou enfant	8 jours ouvrables	Non récupérable ultérieurement
Décès des parents ou de ceux du conjoint (ou pacsé)	3 jours ouvrables	Non récupérable ultérieurement
Décès des Grands-parents, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs	1 jour ouvrable	Non récupérable ultérieurement
Décès des oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines	0 jour	

F – ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Monsieur le Maire annonce que la mairie a reçu un chèque de Quatrem assurances d'un montant de 432 € (quatre cent trente-deux euros) correspondant à un congé maladie d'un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) d'encaisser ce chèque.

G – DELIBERATION MODIFICATIVE N°4-2014 POUR TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le maire indique que pour pouvoir effectuer les prochains travaux à la mairie, il y a lieu de créditer la section d'investissement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 voix POUR) les écritures budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
21311 (21) - 36 : Hôtel de ville	50500,00
	50500,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
021 (021) : virement de la section de fonctionnement	50500,00
	50500,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section investissement	50500,00
61523 (011) : voies et réseaux	-50500,00
	0,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
	0,00

TOTAL DEPENSES	50500,00
-----------------------	-----------------

TOTAL RECETTES	50500,00
-----------------------	-----------------

H – DELIBERATION MODIFICATIVE N°5-2014 : MATERIEL DE TELESURVEILLANCE

Un nouveau matériel de télésurveillance va être installé à l'école. Il convient également de le créditer à la section d'investissement le montant de ce matériel. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 voix POUR) les écritures budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
21312 (21) - 15 : bâtiments scolaires	4500,00
	4500,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
021 (021) : virement de la section de fonctionnement	4500,00
	4500,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section investissement	4500,00
61523 (011) : voies et réseaux	-4500,00
	0,00

RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
	0,00

TOTAL DEPENSES	4500,00
-----------------------	----------------

TOTAL RECETTES	4500,00
-----------------------	----------------

I – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION BIBLIOTHEQUE

Une bénévole de la bibliothèque, au chômage actuellement, conseillée par Pôle Emploi, demande à être embauchée en Contrat Unique d'Insertion : étant donné les différentes restrictions budgétaires, les membres du conseil municipal sont réticents à augmenter encore un peu plus les charges de personnel. Cependant, avant de se prononcer définitivement, ils demandent à ce que Pôle Emploi donne une évaluation chiffrée du reste à charge pour la commune. En conséquence, il est décidé un report de la décision au prochain conseil en attendant ce chiffrage.

J – REGULARISATION D'UN CONTRAT D'ATSEM

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de régulariser la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM 1^{ère} classe permanent à temps non complet de 27,5 heures hebdomadaires.

En effet,

- Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la commune d'Esquennoy en date du 15 avril 2005 ayant voté pour la modification du temps de travail de l'emploi d'ATSEM 1^{ère} classe pour un passage à 28 heures de temps de travail hebdomadaire,
- Considérant que cette décision n'a pas été transmise au représentant de l'Etat et ne revêt pas de force exécutoire,
- Considérant que l'agent recruté sur ledit emploi depuis le 1er juin 2005 a bien effectué le temps horaire de 28h00 hebdomadaire et que les bulletins de salaires établis à l'intéressée peuvent en faire foi,
- Considérant qu'il est nécessaire de régulariser une situation qui est effective,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) :

- de porter, à compter du 1er juin 2005, de 27,5 heures (temps de travail initial) à 28 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de ATSEM 1^{ère} classe.

K – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire a été informé qu'au cimetière, un certain nombre de concessions qui sont toujours vides ont été retenues mais non payées. Il indique que des courriers vont être adressés aux intéressés leur demandant de régulariser avant la fin de l'année 2014 leur situation. Au-delà de cette période, ces concessions seront à nouveau considérées comme libres et donc à nouveau disponibles.
- La commission bâtiments voirie s'est réunie samedi 4 octobre suite aux inondations dans le bas de la rue Van Daele, inondations survenues à la suite d'un fort orage. Si le défaut de la construction semble indéniable (construction au même niveau que la chaussée alors que l'on est au point le plus bas du village), les membres de la commission ont regardé ce que l'on pouvait envisager afin de diminuer l'afflux d'eau en ce point précis. Monsieur le Maire doit contacter l'entreprise Roussel à Breteuil afin d'étudier les méthodes envisageables pour dévier une partie des eaux provenant de la rue de la butte.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu l'accord d'attribution de la subvention du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 50% du montant HT pour réaliser les travaux de restauration intérieure de l'église.
- éoliennes : la société Volkswind est venue présenter aux membres du conseil son projet de construction d'une nouvelle ligne d'éoliennes entre les deux lignes existantes actuellement.
- rythmes scolaires : un rapide point est établi par Monsieur Germain. En ce qui concerne les TAP, il a été décidé de reconduire pour la seconde période les activités actuellement proposées. Un sondage sera fait quand à la possible venue du musée archéologique.
- Effectifs prévisionnels à l'école pour l'an prochain : ceux-ci restent limités. Plusieurs pistes peuvent expliquer cet état de fait :
 - un creux des effectifs en CE1 CE2 avec des cohortes de 6 ou 7 élèves seulement. Que s'est-il passé il y a 4 ou 5 ans pour expliquer une telle chute des inscriptions sur Esquennoy à cette époque ?
 - plusieurs grands logements HLM sont occupés par seulement une à trois personnes et non par des familles nombreuses.
 - Quelques logements (non HLM) restent inhabités dans la commune.

- Depuis le remplacement du compteur d'eau au château d'eau, Monsieur le Maire a pu constater que lorsque les pompes aspirent 2 m³ au puits, il n'arrive qu'un seul m³ au compteur du château d'eau. Une recherche de fuite va être effectuée la semaine prochaine, notamment dans la zone où d'importants merisiers poussaient à l'aplomb de la canalisation. Une autre possibilité pourrait être une mauvaise position de la vanne de « bypass » au pied du château d'eau.
- Monsieur le Maire a constaté l'an passé que la présence de stagiaires occupait une part importante du temps de Madame la secrétaire de mairie. Le temps manquant pour remettre à niveau les différents services, monsieur le Maire indique qu'il n'acceptera plus désormais de stagiaire pour les postes de secrétariat.
- Monsieur Van Daele n'est pas en état actuellement de s'occuper actuellement des affaires municipales ; quelques pistes sont évoquées pour transmettre aux cantonniers les instructions de travail : essayer de les voir la veille pour le lendemain, utiliser le tableau d'affichage.
- Les élus travaillent à la reprise du bulletin municipal et une ébauche est en cours.
- Un chloromètre sur les deux existants est en panne au château d'eau : un devis est en attente.
- Après vérification, l'Ecce homo n'appartient pas à la municipalité malgré la donation de l'héritier en 2005. Le processus de régularisation par acte notarié commence tout juste et la souscription publique ne pourra débuter qu'après.
- le point d'accès ERDF au château d'eau est constitué d'un IPN rongé à 1m20 de hauteur environ ; cet IPN repose sur le petit bâtiment. Il semble que ce soit à ERDF de changer cet ancrage. Le problème a été signalé à ERDF la semaine passée.
- Concernant les dépôts de verres et de déchets chez un habitant de la rue St Antoine, plusieurs nettoyages ont été effectués notamment par Mr Maurice Herment. Monsieur le maire lui a prêté main forte une fois. Il faudrait que Mr Herment prévienne un peu à l'avance d'autres conseillers qui sont prêts à faire de même. Il convient en tout état de cause de ne pas relâcher la pression.
- 11 novembre : il est demandé à Monsieur Herment, chef du CPI de déterminer l'heure de la commémoration au Monument aux morts et de s'assurer que la fanfare de Bonneuil soit là.

- Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Lecomte David qui ne pourra assurer pour raison de santé la réfection des chéneaux de la mairie ; il va donc falloir reprendre ce dossier.
- Plusieurs passages piétons sont à repeindre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

